

Projet de budget 2013



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

SOMMAIRE

MESSAGE DU RECTEUR	5
1 QUELQUES CHIFFRES-CLÉS	7
1.1 Sources de financement	7
1.2 Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	10
1.3 Évolution du nombre total d'étudiants	12
2 INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES	17
2.1 Fonctionnement	17
2.2 Investissement	19
3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2013	21
3.1 Revenus de fonctionnement	23
3.2 Charges de fonctionnement	28
3.3 Synthèse des charges et revenus État	32
4 PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013	33
4.1 Crédit de programme	33
4.2 Crédit d'ouvrage	33
5 STATISTIQUES	35
5.1 Charges et revenus budget État et fonds de tiers	35
5.2 Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés	36

LE MOT DU RECTEUR

Comme lors des années précédentes, l'Université de Genève a obtenu, en 2012, des résultats remarquables. Certains de ses chercheurs ont obtenu des récompenses internationales, telles que, pour n'en citer qu'une, le prix Kamerlingh Onnes attribué au professeur Øystein Fischer pour ses contributions exceptionnelles à la supraconductivité. Ces performances confirment, année après année, l'excellence de la recherche menée à l'Université de Genève. Elle se traduit dans les rankings internationaux où l'Université de Genève se classe régulièrement parmi le 1 % des meilleurs établissements dans le monde. Ainsi, en 2012, elle a encore progressé dans le classement de Shanghai où elle occupe le 69^{ème} rang parmi plus de 10'000 universités évaluées à travers le monde, en progression de 4 places par rapport à l'année précédente. Si les sciences exactes constituent, dans ce classement, le pôle fort de l'Université de Genève, il est intéressant de constater que dans un autre classement, celui établi par QS qui range l'Université de Genève au 73^{ème} rang, ce sont les sciences humaines et sociales qui viennent en tête de toutes les disciplines.

Cela conforte le Rectorat dans sa volonté de maintenir à Genève une université complète, la seule en Suisse romande, couvrant l'ensemble des disciplines scientifiques. Aujourd'hui, plus que jamais, cette polyvalence constitue un atout majeur pour répondre aux principaux défis que la société devra affronter à l'avenir. C'est aussi une condition importante pour garantir une formation de qualité permettant aux diplômés de l'Université de Genève d'affronter un monde du travail qui recherche de plus en plus des personnes dotées de connaissances pointues dans un domaine scientifique précis mais capables d'aborder toutes les questions de manière pluridisciplinaire. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, au cours des dernières années, l'Université de Genève a créé un Institut des Sciences de l'environnement et qu'elle s'apprête, dans les mois qui viennent, à ouvrir un nouvel Institut d'étude des gouvernances globales.

L'excellence avérée de la recherche et de l'enseignement menés par l'Université de Genève explique, au moins en partie, la croissance continue du nombre de ses étudiants. Elle s'est chiffrée à près de 16 % entre les années 2009 à 2011. Selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique (OFS), cette croissance va se poursuivre au cours des années à venir. Quoi qu'il en soit, l'Université de Genève a dépassé, en 2012, ces projections établies par l'OFS, en dépassant, selon les premières prévisions à notre disposition, le chiffre des 16'400 étudiants et cela sans compter toutes les personnes qui suivent des diplômes ou des certificats de formation continue. Ces évolutions sont certes réjouissantes mais elles placent l'Université de Genève devant d'importantes responsabilités.

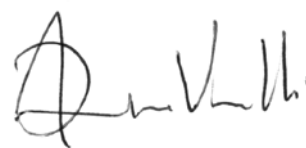
Le Rectorat est prêt à les assumer, pleinement. Mais force est de reconnaître que, dans le contexte actuel, marqué par une détérioration du climat conjoncturel de l'économie genevoise et un avenir entaché d'incertitudes, il devient de plus en plus difficile pour le Rectorat de faire face, d'une part, à l'accroissement continu du nombre d'étudiants, et, d'autre part, d'apporter le soutien qu'il conviendrait à une recherche scientifique de pointe, productrice de nouveaux savoirs mais aussi d'innovations technologiques porteuses d'avenir pour notre canton. De ce point de vue, le déficit de locaux, évalué à près de 40'000 m², et de logements étudiants, chiffré à près de 1'000 lits, se fait cruellement ressentir. Ces besoins cruciaux pour le développement de l'Université de Genève se heurtent aujourd'hui à l'incapacité de l'Etat à assurer les dépenses d'investissements nécessaires à la construction des nouveaux bâtiments universitaires. Pire encore, les projets tels que la rénovation d'Uni Bastions qui avaient été déjà reportés de 10 ans ne seront pas réalisés avant 2019 !

Finalement, alors même que les bibliothèques constituent un lieu de travail indispensable pour la population estudiantine, mais aussi un instrument essentiel d'une politique d'égalité de chances, l'Université de Genève se trouve dans l'impossibilité d'améliorer les horaires d'ouverture de ces espaces d'information scientifique en raison de la situation budgétaire qui ne lui permet pas d'engager le personnel nécessaire et de la pénurie de locaux qui l'empêche de regrouper les bibliothèques.

C'est dans cet environnement défavorable et dans un contexte de grande incertitude quant aux consignes budgétaires cantonales que le projet de budget 2013 a été élaboré. S'il présente encore un déficit de l'ordre de 1,8 millions, en légère baisse par rapport à celui qui avait été budgété pour l'année 2012 (soit 2,022 millions), ce chiffre ne devrait pas cacher les efforts très substantiels qui ont été réalisés pour parvenir à réduire ce chiffre en dessous de celui de 2012 et planifier le retour vers l'équilibre prévu pour la fin de la deuxième convention d'objectifs. Ce programme d'économie se traduira, à la fin de l'année 2015, par des coupures de plus de 17 millions qui affecteront son socle budgétaire. Elles sont principalement liées à la baisse de 1 % imposée au budget de l'université pour les années 2012 et 2013, dans le cadre des mesures inconditionnelles présentées par le Conseil d'Etat en novembre 2011, à la prolongation de cette diminution de 1 % en 2014, au titre des mesures conditionnelles du Conseil d'Etat, à la suppression des subventions fédérales perçues sur les étudiants inscrits à IHEID et à la part des mécanismes salariaux supportés par l'Université de Genève.

La situation financière qui va marquer les trois prochains exercices budgétaires empêchera l'Université de Genève d'améliorer l'encadrement des étudiants dans les domaines des sciences humaines et sociales notamment où il est aujourd'hui particulièrement défavorable, loin des objectifs fixés par la Confédération. Elle ne permettra pas non plus à l'Université de Genève de développer de nouveaux projets d'envergure tels que la médecine de premier recours. Celle-ci constitue pourtant la réponse la plus pertinente, plus que la simple augmentation du nombre d'étudiants de médecine, aux besoins futurs de la société dans le domaine de la santé. Pour préserver la place académique genevoise, notamment au sein de l'arc lémanique et éviter que le centre névralgique de ce dernier ne se déplace à terme à Lausanne, en raison de la dynamique financière propre au canton de Vaud, nous avons, à plusieurs reprises, évoqué, sans succès pour l'instant, le problème lié à l'accord inter-cantonal universitaire (AIU).

A l'heure actuelle, l'Université de Genève est la seule en Suisse à devoir supporter les subventions dues par le canton au titre de l'AIU pour les étudiants genevois qui effectuent leurs études dans un autre canton. Il fait supporter à l'Université de Genève la responsabilité financière du choix des collégiens genevois qui décident d'aller effectuer leurs études sous d'autres cieux ou celui des titulaires de bachelors genevois qui doivent poursuivre leur formation dans d'autres universités simplement parce qu'elles offrent des bachelors ou des maîtrises que l'Université de Genève ne propose pas ou plus. Ce système crée des incitations contre-productives, contraires à l'esprit de Bologne. De surcroît, il rend difficile, voire impossible, la réalisation d'économies basées sur une redistribution des disciplines entre Hautes Ecoles. En plus d'être absurde, ce système fait perdre à l'Université de Genève un montant de plus de 13 millions de francs. Nous pensons dès lors qu'il est grand temps de changer ce mécanisme en laissant à l'Université de Genève la totalité des montants bruts reçus au titre de l'AIU.



Jean-Dominique Vassalli

1 QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

1.1 Sources de financement

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités.

Les collectivités publiques :

Le financement des prestations nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'indemnité cantonale représente 50 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants et des fonds de recherche. L'Université obtient enfin des subventions d'autres cantons qui financent, en vertu de l'accord intercantonal, le coût des étudiants confédérés inscrits à l'Université. La Confédération et les autres cantons financent 14 % du total des ressources de l'Université.

Les ressources propres :

Ces ressources comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants, les loyers des foyers universitaires, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des prestations de services et ventes, dont les soins dentaires réalisés par la section de médecine dentaire. Elles représentent 6 % du financement total.

Les Fonds de tiers :

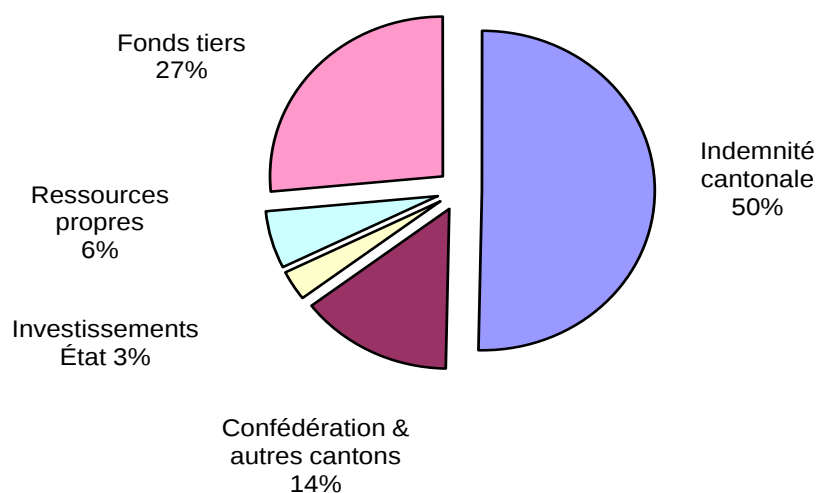
Ces fonds sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Parmi les fonds de tiers, le FNS représente le bailleur de fonds le plus important pour l'Université avec environ 11 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont également accordés par l'Union européenne, sur une base compétitive, et des mandats de recherche sont confiés par les organisations internationales, ainsi que par les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur de 27 % du total des ressources disponibles.

Investissement

L'État de Genève accorde du crédit de programme pour le renouvellement des équipements et des crédits d'ouvrage, pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente environ 3 % du financement total de l'Université. À relever que les investissements dans les bâtiments émargent au budget de l'État de Genève, propriétaire juridique des bâtiments universitaires.

Composition des sources de financement de l'Université

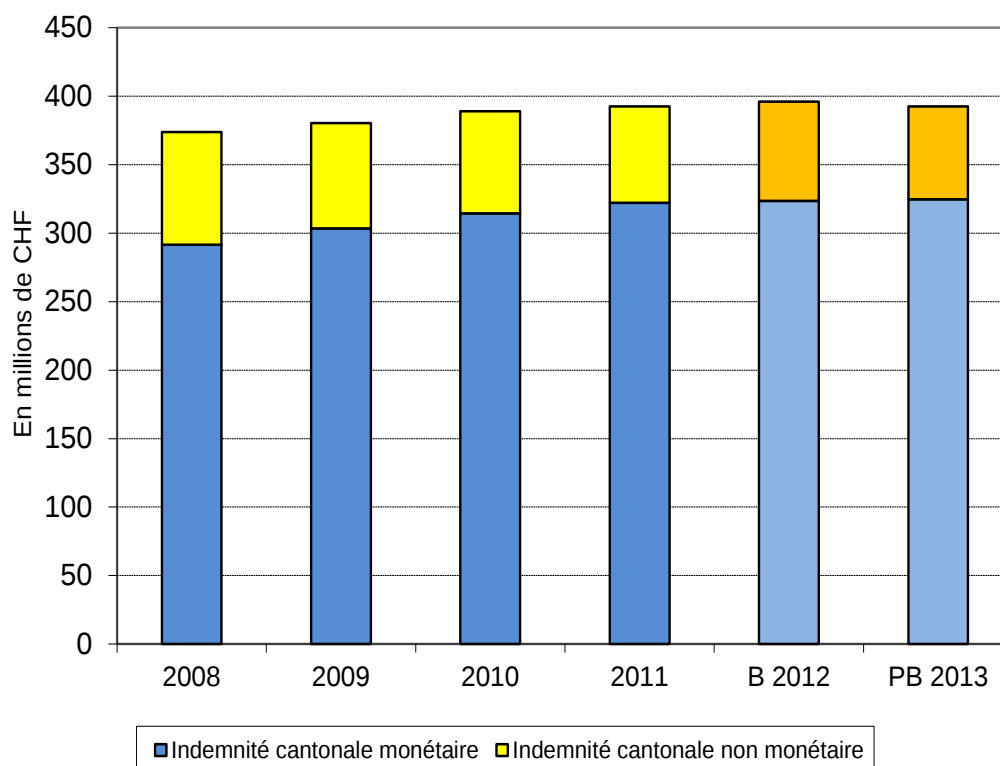
Comptes 2011 <i>en millions de francs</i>	Montant
Indemnité cantonale	392
Confédération & autres cantons	112
Investissements État	23
Ressources propres	45
Fonds tiers	207
Total des Ressources	780



Source : Rapport financier - Comptes 2011 de l'Université de Genève

Évolution du montant de l'indemnité cantonale de 2008 à 2013

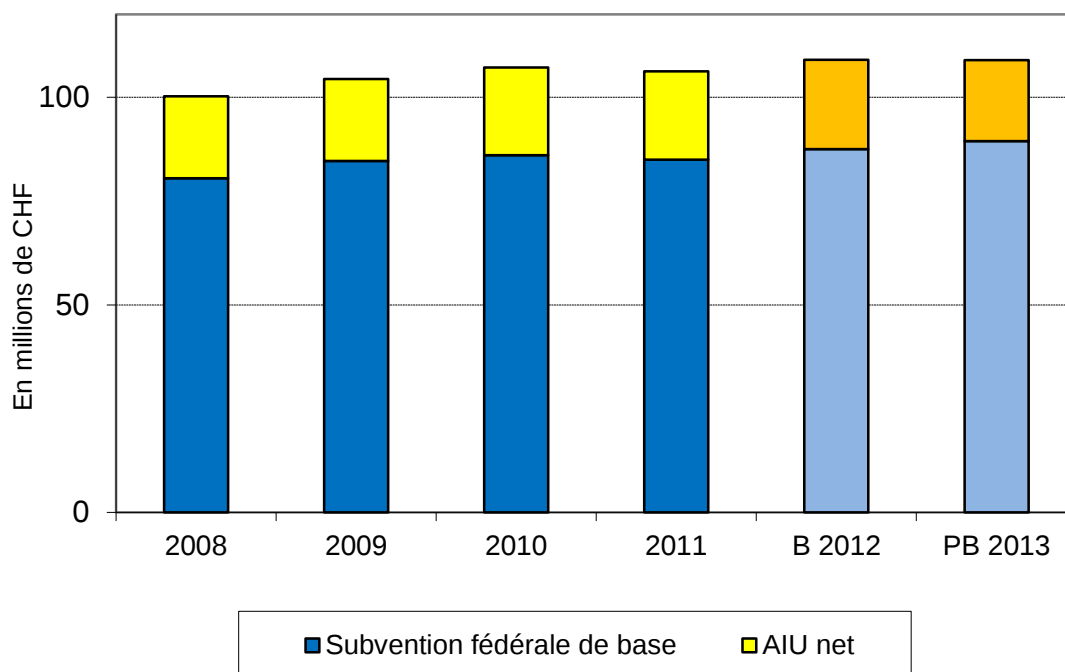
L'indemnité cantonale monétaire a augmenté de 11.4 % (soit KCHF 33'235) entre 2008 et 2013 (estimation), correspondant à un rythme annuel moyen de 2.3 %. Une part importante de cette augmentation est consécutive au financement partiel des mécanismes salariaux et aux effets de l'introduction du 13^{ème} salaire (23 %), aux transferts d'activité entre l'État et l'Université, notamment de l'IFMES et du GRES (31 %), ainsi qu'aux nouveaux développements inscrits dans les Conventions d'objectif (46 %). Depuis 2011, le montant de l'indemnité cantonale n'a quasiment plus progressé.



Source : comptes et budget de l'Université de Genève

Évolution de la subvention fédérale de base et de l'AIU net de 2008 à 2013

La subvention fédérale de base est passée de KCHF 80'530 en 2008 à KCHF 89'425 en 2013 (estimation), soit une progression annuelle moyenne de 2.2 %. Les subventions nettes au titre de l'accord intercantonal universitaire (AIU) sont restées quasiment stables. Elles s'élevaient à KCHF 19'682 en 2008 contre KCHF 19'480 en 2013 (estimation). Cette stabilité masque une augmentation des subventions cantonales nettes au titre de l'AIU enregistrées jusqu'en 2011, puis une inversion de tendance sur la base de données encore provisoires. Entre 2008 et 2013, les subventions reçues des autres cantons s'inscrivent à la hausse en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants confédérés inscrits à l'Université de Genève. Cette tendance témoigne de l'attractivité de l'Université de Genève pour les étudiants d'autres cantons. Quant au montant que le Canton de Genève verse aux autres cantons universitaires et qu'il prélève sur le budget de l'Université de Genève, au titre du nombre d'étudiants genevois inscrits dans d'autres universités suisses, il augmente également. Cela est dû au fait que certaines formations, au niveau du bachelor notamment, ne sont pas offertes par l'Université de Genève. Il provient surtout du choix effectué par un nombre croissant d'étudiants, comme le système de Bologne entend le favoriser, d'aller poursuivre leurs études de maîtrise dans d'autres universités suisses. Cependant, un différentiel de croissance s'est creusé depuis 2009, le nombre d'étudiants genevois inscrits dans d'autres universités suisses progressant à un rythme plus important que celui des étudiants confédérés inscrits à l'Université de Genève.



Source : comptes et budget de l'Université de Genève

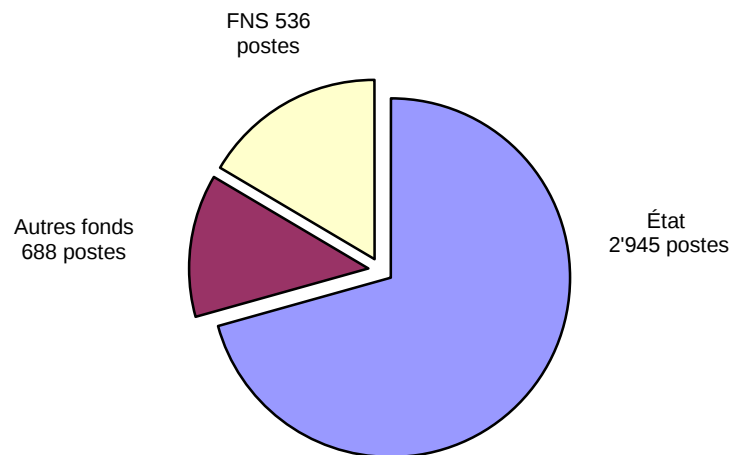
1.2 Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds

En 2011, l'Université a employé 5'837 personnes, qui ont occupé 4'168.6 postes équivalent plein temps. Les Fonds de tiers (FNS et autres fonds) ont assuré le financement de 1'123.5 postes équivalent plein temps, complétant les 2'945.1 postes financés par le « Budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 64 % des collaborateurs de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs de l'enseignement.

La répartition par catégorie et par source de financement des postes est la suivante :

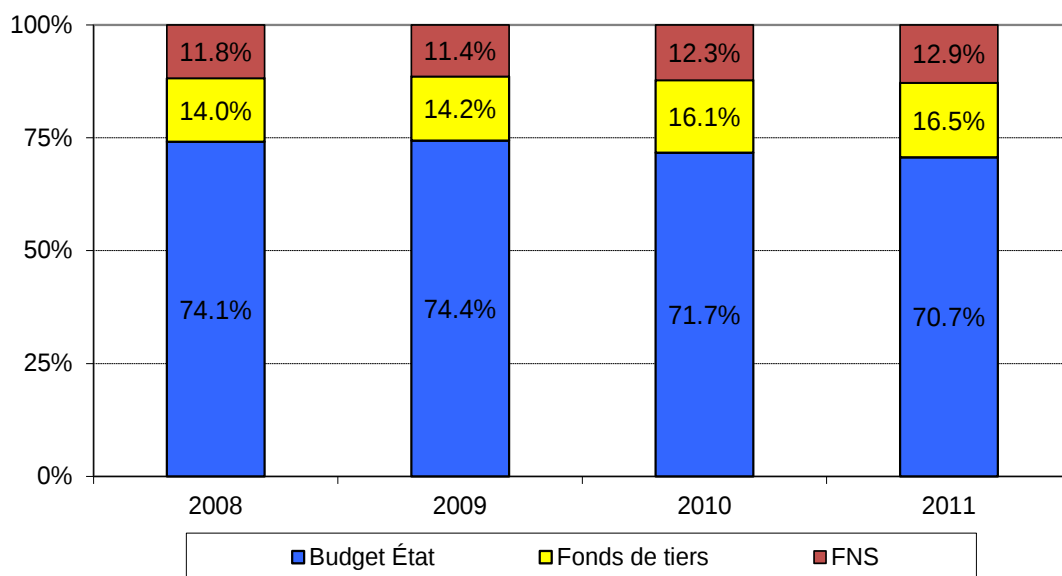
État au 31.12.2011	Budget État	FNS	Autres fonds	Total
Corps professoral	415.8	23.1	25.8	464.7
Collaborateurs de l'enseignement	1'372.3	439.8	385.4	2'197.5
Personnel administratif et technique	1'157.1	72.9	276.5	1'506.4
TOTAL	2'945.1	535.8	687.7	4'168.6

Source : statistiques de l'Université de Genève



Source : statistiques 2011 de l'Université de Genève

Évolution du ratio des postes par source de financement entre 2008 et 2012



Source : statistiques de l'Université de Genève

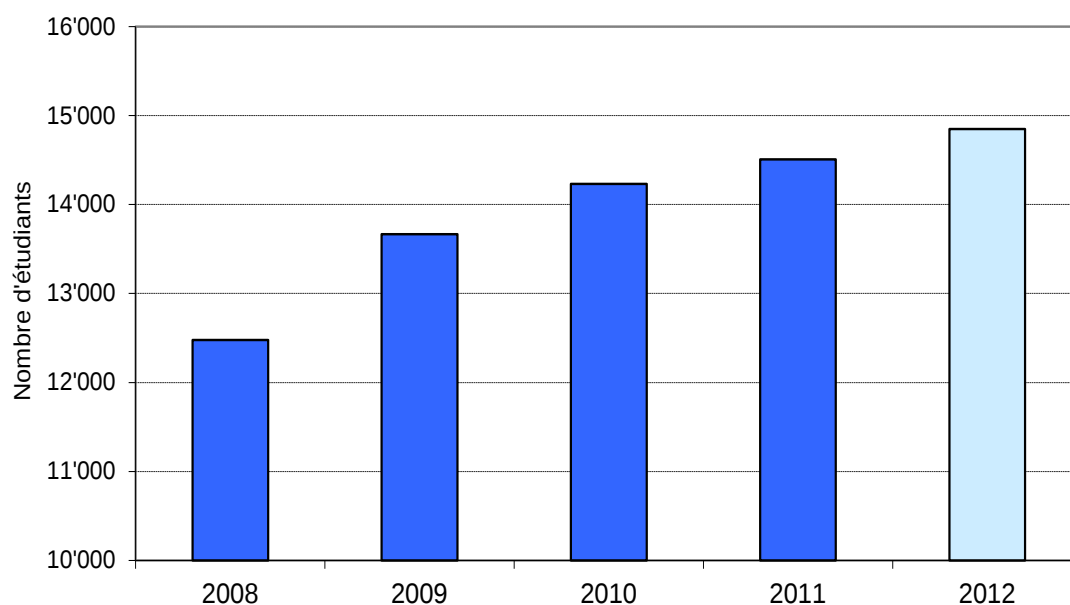
1.3 Évolution du nombre total d'étudiants

Nombre d'étudiants 2012/2013

La progression du nombre d'étudiants se poursuit. Pour la rentrée universitaire 2012/2013, le nombre d'étudiants est estimé à 14'850 étudiants (sans les instituts et les MAS de formation continue), en augmentation de 341 étudiants (2.4 %) par rapport à l'année 2011/2012. Ainsi, en cinq ans, le nombre d'étudiants a crû de 19 %.

Deux facteurs « structurels » semblent indiquer que la hausse du nombre d'étudiants à l'Université va se prolonger dans un proche avenir. Il s'agit, d'une part, des projections démographiques qui tablent sur une hausse de la population à court et moyen terme à Genève, et, d'autre part, de la progression prévue du nombre de maturités délivrées dans le Canton de Genève.

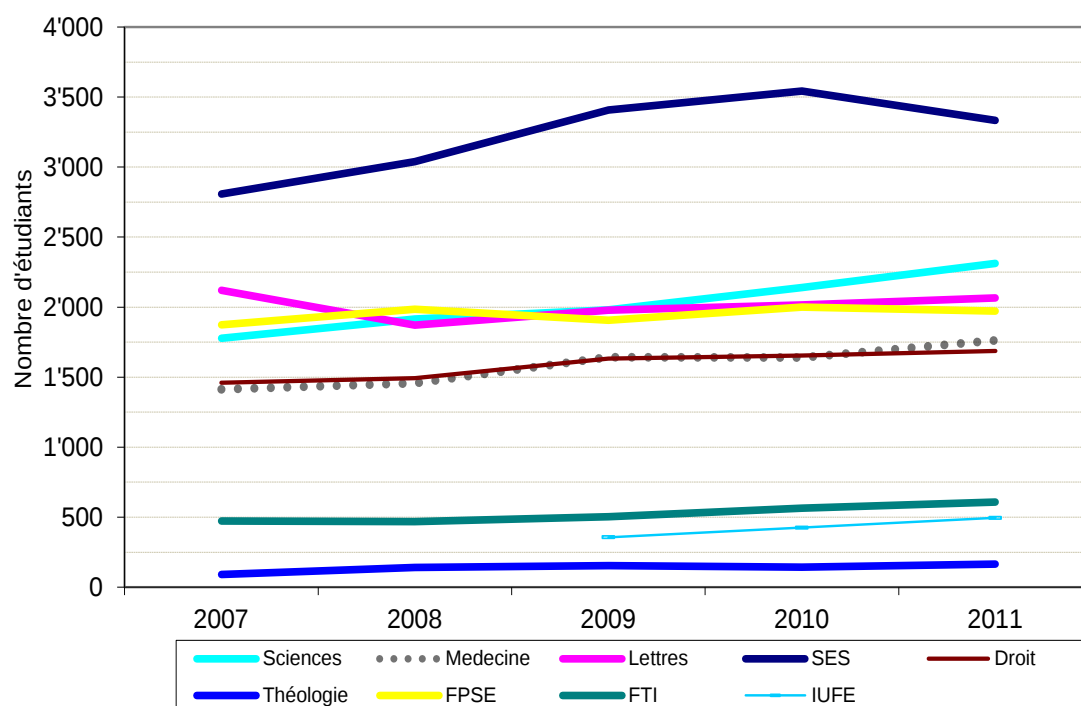
Évolution du nombre d'étudiants entre 2008 et 2012 *(hors instituts)*



Source : statistiques de l'Université de Genève

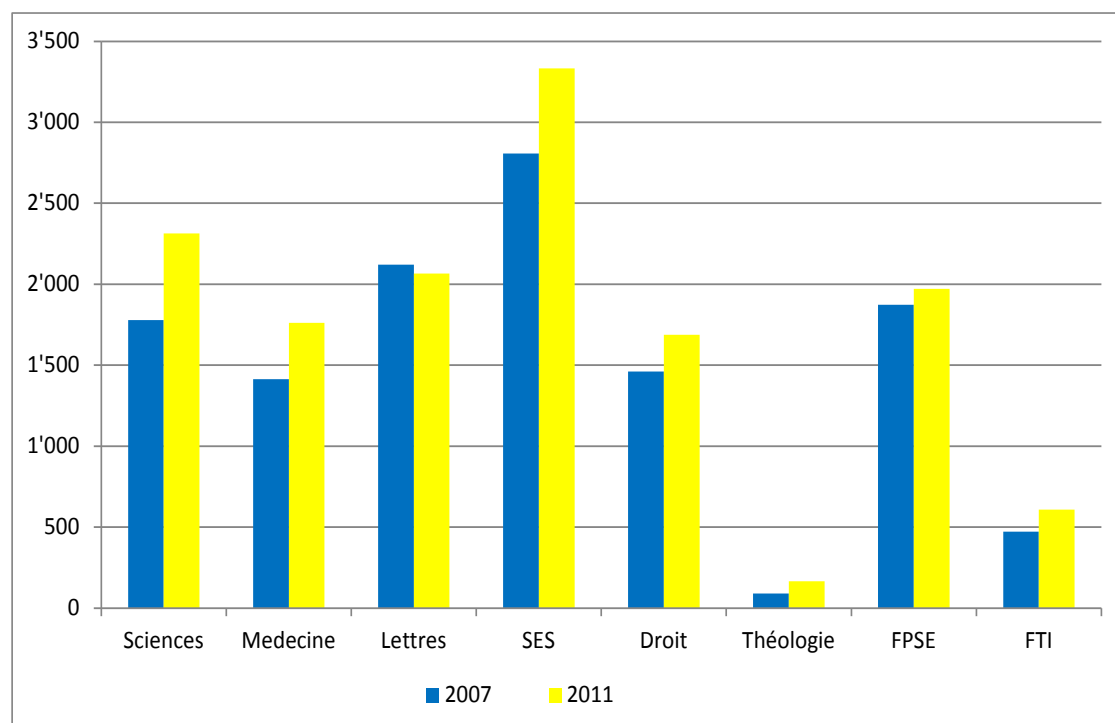
Cette évolution récompense les efforts consentis par l'Université pour améliorer son image. À long terme, des adaptations majeures des infrastructures, notamment en termes de surface et en termes d'encadrement pédagogique, devront être consenties, si le Canton entend conserver une Université généraliste reconnue et performante.

Évolution du nombre d'étudiants par faculté entre 2007 et 2011



Source : statistiques de l'Université de Genève

Croissance du nombre d'étudiants par faculté entre 2007 et 2011



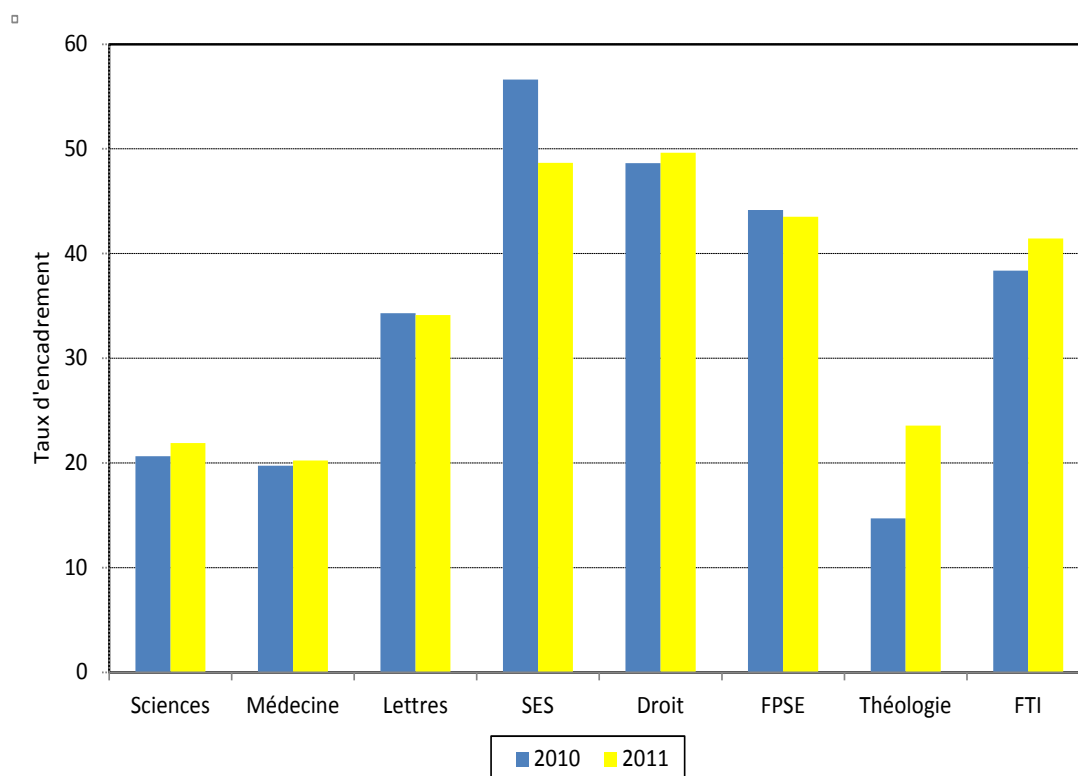
Source : statistiques de l'Université de Genève

Durant la période de 2007 à 2011, les plus fortes croissances du nombre d'étudiants par faculté concernent la faculté de Théologie (+83 %), certes sur un effectif réduit, celle des Sciences (+30 %), celle de Traduction et d'Interprétation (+29 %) et celle de Médecine (+25 %).

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants en formation de base et le nombre de postes de professeurs en catégorie SIUS (Système d'Information Universitaire Suisse). À l'Université, ce sont les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints (postes EPT), quelle que soit la source de financement, qui ont été pris en considération pour déterminer le taux d'encadrement. Ce dernier est calculé en fonction du nombre de postes de professeurs budgétés, ce qui peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. Cette méthode est néanmoins celle qui permet d'apprécier au mieux l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

Évolution du taux d'encadrement par faculté entre 2010 et 2011



Source : statistiques de l'Université de Genève

Entre 2010 et 2011, le taux d'encadrement s'est amélioré en faculté des Sciences Économiques et Sociales sous l'effet de la réduction du nombre d'étudiants. Par rapport aux recommandations formulées par la CRUS, il reste encore éloigné de la cible de 40, arrêtée pour les sciences humaines et sociales. Il s'est en revanche détérioré en faculté de Droit.

En raison de la forte croissance du nombre d'étudiants en faculté de Théologie et de la faculté de Traduction et d'interprétation entre 2010 et 2011, le taux d'encadrement s'est détérioré. Par rapport à la cible pour les sciences humaines et sociales de 40, le taux d'encadrement de la faculté de Traduction et d'interprétation en est proche et celui pour la faculté de Théologie inférieur.

Dans les autres facultés, le taux d'encadrement s'est légèrement détérioré entre 2010 et 2011 reflétant également l'accroissement du nombre d'étudiants. À relever que par rapport à la cible formulée dans le domaine des sciences exactes et naturelles (25), le taux d'encadrement en faculté des Sciences est toujours inférieur.

Concernant la médecine et la pharmacie, le taux d'encadrement de 20 correspond aux recommandations de la CRUS.

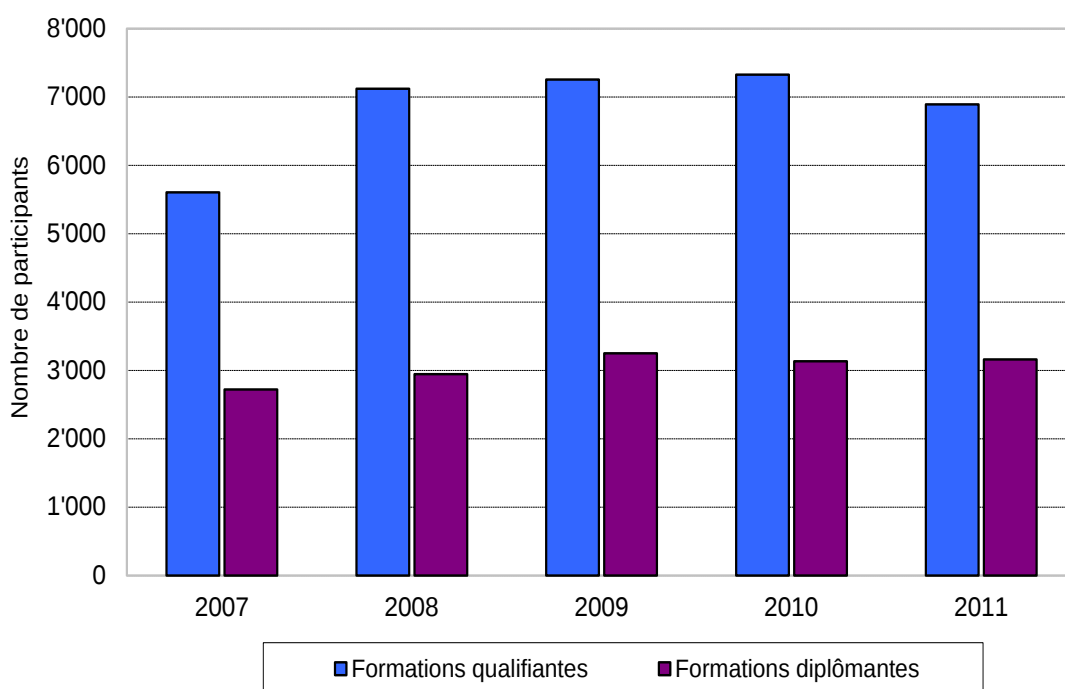
Nombre d'étudiants en formation continue

La formation continue répond à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigence appellent à plus de qualité. Elle permet de mettre à jour des connaissances ou d'acquérir de nouvelles compétences et connaît un plein succès. En 2011, les programmes de formation continue ont accueilli 10'049 participants.

Les programmes qualifiants ont été suivis par 6'891 participants sous forme de sessions, journées ou conférences. Les formations diplômantes ont été suivies par 3'158 personnes. Celles-ci ont une durée plus longue et sont attestées par un titre reconnu sous forme de CAS (Certificate of Advanced Studies), DAS (Diploma of Advanced Studies), ou MAS (Master of Advanced Studies).

Le nombre de participants en formation continue n'est pas compris dans celui des étudiants immatriculés à l'Université.

Évolution du nombre d'étudiants en formation continue de 2007 à 2011



Source : statistiques du service de la Formation Continue

2 INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur une période de l'ordre de huit mois. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État de Genève, son principal contributeur. Sur la base de cette information, le service du budget de l'Université élabore une première version du budget. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État.

Au début de l'été, le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises à l'ensemble des doyens. Le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes. La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économie imposés par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants ou maîtres-assistants, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

Durant l'automne, l'Université élabore le budget détaillé par subdivision. L'enjeu consiste à arrêter les dotations budgétaires par faculté dans le cadre du budget global, à procéder aux réallocations intra et interfacultaires, à répartir l'objectif des « non dépenses », à procéder aux coupures prévues par le Programme d'économies, ainsi que celui du gel budgétaire.

Une fois voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé et transféré dans les différentes applications informatiques financières pour assurer le respect de l'exécution budgétaire.

2.1 FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales (nature 30)

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (par exemple professeur ordinaire, chargé de cours, assistant, collaborateur scientifique, administrateur, secrétaire, ...) en termes de postes EPT. Elle tient compte des décisions du Conseil d'État quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique en termes d'annuités et de renchérissement.

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales sont évaluées sur la base de l'historique des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Location (nature 316)

L'Université dispose de bâtiments et de locaux dont le propriétaire juridique est l'État de Genève. L'Université considère qu'il s'agit d'une location simple enregistrée en charge dans le budget de fonctionnement. Le montant de la location est calculé en fonction des amortissements des immobilisations sous-jacents et des intérêts de la dette. L'État de Genève alloue une subvention non monétaire équivalente. À relever que ces opérations comptables ne donnent lieu à aucun mouvement de trésorerie.

Service bureau pour la gestion des salaires (nature 318)

L'Office du personnel de l'État assume la gestion des salaires pour les collaborateurs-trices de l'Université rémunérés sur le budget État. Par convention entre l'État et l'Université, un forfait annuel de KCHF 750 est facturé à l'Université. Le service de santé du personnel de l'État (SPE) assure quant à lui le suivi des collaborateurs-trices de l'Université pour un montant forfaitaire de KCHF 30 par an. Une subvention non monétaire d'un montant de KCHF 780 est allouée à l'Université. Les opérations comptables ne donnent lieu à aucun mouvement de trésorerie.

Amortissements (nature 332)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements. Les durées d'amortissement varient d'une catégorie de bien à l'autre et oscillent entre 4 et 10 ans.

Revenus des biens (nature 42)

Les revenus des biens comprennent notamment les loyers des foyers universitaires. Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires, ainsi que les frais d'entretien et de gestion.

Taxes d'encadrement et taxes fixes (nature 433)

Les taxes d'écolage proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants. Il faut mentionner qu'environ 30 % des étudiants sont exonérés de taxes universitaires. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des activités sociales, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants, ainsi que d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).

Soins dentaires (nature 434.1)

Dans le cadre de la formation de ses étudiants, la section de Médecine dentaire ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Overheads (nature 434.80)

Dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, l'Université prélève un pourcentage de 8 % qui permet de couvrir ses coûts d'infrastructure imputés sur le « Budget État ».

Subvention fédérale de base (nature 460)

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % avec des indicateurs liés aux étudiants (nombre d'étudiants et proportion d'étudiants étrangers par rapport au nombre total d'étudiants étrangers inscrits dans les universités suisses) et de 30 % avec des indicateurs liés à la recherche (FNS, UE, Commission pour la Technologie et l'Innovation, Fonds de tiers). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de l'évolution des indicateurs genevois par rapport à ceux des autres universités cantonales.

Indemnité cantonale (nature 461.01)

L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement de l'Université. Elle est constituée d'une indemnité monétaire et d'une indemnité non monétaire.

Elle inclut le montant de la tranche annuelle prévue dans la Convention d'objectifs entre l'Université et l'État de Genève.

Le montant de l'indemnité monétaire est déterminé selon le principe suivant :

Indemnité monétaire (budget de l'année N)
- Mesures d'économies imposées par l'État
+ Tranche annuelle prévue dans la COB de l'année N + 1
+ Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
+ Part des modifications de charges sociales prise en charge par l'État
+ Eventuels transferts d'activités
= Indemnité monétaire (budget de l'année N+1)

Le montant de la subvention non monétaire est calculé par l'État de Genève et correspond à la charge de location des bâtiments (voir nature 316) et du service bureau pour la gestion des salaires (voir nature 318).

Subvention du Canton de Vaud (ERP) (nature 461.02)

La subvention vaudoise est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (ERP) sur le site de Genève.

Accord intercantonal universitaire (nature 461.04)

L'Accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 48'860), sciences exactes (CHF 24'430) et sciences humaines et sociales (CHF 10'090).

L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons et elle verse la quote-part due par le canton pour des étudiants genevois inscrits dans les universités cantonales. C'est le solde net que l'Université inscrit dans son budget et ses comptes.

Autres

Le solde des revenus provient des taxes des cours d'été, de la participation des HES bénéficiant des activités culturelles et sportives de l'Université, des taxes des auditeurs et des taxes d'inscription et de différents émoluments.

2.2 INVESTISSEMENT

Crédit de programme

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier). Le budget de l'année N+1 correspond à la tranche annuelle de crédit de programme accordé par l'État de Genève complétée par le report budgétaire de l'année N. À la fin d'une période quadriennale d'un crédit de programme, les soldes budgétaires sont annulés.

L'Université alloue le budget d'investissement au titre du crédit de programme dans les subdivisions en partant des besoins exprimés par ces dernières (catégories de bien, degré de priorités). En ajustant le solde budgétaire avec les commandes effectuées, les montants disponibles de fin d'année de chaque subdivision sont mutualisés et réinjectés dans le processus d'arbitrages budgétaires de l'année suivante.

Crédits d'ouvrage

Lors de la construction ou acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit d'ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l'état d'avancement des projets financés par un crédit d'ouvrage, le budget annuel peut varier du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que le montant de l'enveloppe pluriannuel accordée par le Grand Conseil soit respecté.

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2013

Avec la crise économique, le climat conjoncturel de l'économie genevoise s'est détérioré et a modifié drastiquement le contexte budgétaire. Contraint par les mécanismes institutionnels prévus par la Constitution genevoise, l'État de Genève a adopté un programme d'austérité, dont certaines mesures, notamment celle de réduction de 1 % de l'indemnité cantonale, touchent de plein fouet l'Université. C'est dans cet environnement défavorable et dans un contexte de grande incertitude quant aux consignes budgétaires cantonales que le projet de budget 2013 a été élaboré.

Dans la foulée immédiate de la publication, en novembre 2011, du plan financier quadriennal de l'État de Genève, l'Université s'est engagée dans la définition d'un programme d'économies permettant de rétablir l'équilibre du budget de fonctionnement à l'horizon 2015. Sur la base des hypothèses retenues par le Conseil d'État pour établir sa planification financière pour les années 2012 à 2015, en fonction des projections relatives aux financements accordés par les autres collectivités publiques, notamment la Confédération, le Rectorat a arrêté la cible d'économies à réaliser. Cette dernière correspond à une réduction de 3.75 % du budget 2015 par rapport au budget 2012, soit un montant de KCHF 17'190.

Pour concrétiser le Programme d'économies 2013 / 2015, le Rectorat a arrêté les modalités suivantes, en concertation avec les Doyens des facultés. Il a décidé que :

- Les efforts d'économies sont répartis de manière linéaire dans les facultés, confirmant ainsi sa politique financière adoptée depuis 2008.
- Le calendrier de mise en œuvre des économies est laissé au libre choix de chaque faculté, en fonction des contraintes liées à chaque mesure d'économies. En revanche, le délai de mise en œuvre fixé à l'horizon 2015 est en principe intangible.
- Les Facultés proposent au Rectorat leurs mesures d'économies.
- Le Rectorat les approuve, notamment sous l'angle de leur compatibilité avec les axes du Plan stratégique et de la Convention d'objectifs 2012 / 2015, récemment adoptée par le Conseil d'État.
- Les mesures d'économies peuvent prendre la forme de coupures « définitives » ou d'une augmentation de l'objectif de non dépenses facultaires. Quelle que soit la nature des économies, ces dernières sont pérennes au-delà de l'année 2015.

- La traçabilité des efforts consentis par chaque faculté est garantie.
- Dans la mesure où chaque faculté a un rythme propre de mise en œuvre des économies, toute modification de la cible d'économies implique un rééquilibrage des efforts à consentir par chaque faculté.
- Toute ressource additionnelle est allouée selon un principe de non-linéarité dans la ligne de la politique de profilage de l'Université voulue par le Recteur.

Un travail de longue haleine a débuté en fin d'année 2011 et s'est prolongé jusqu'en juillet 2012 par l'adoption formelle par le Rectorat des mesures d'économies pour les années 2013 à 2015. Bien que la marge de manœuvre soit assez limitée par le cadre légal et réglementaire, les mesures d'économies concernent principalement le personnel de l'Université (à plus de 80 %), et plus fortement les charges du personnel enseignant. Dans une très large proportion, les mesures d'économies induisent une rationalisation et un redimensionnement de la palette des services offerts par l'Université, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. À court terme, aucune mesure d'économies n'induit une suppression d'une filière d'étude, même si des discussions de rationalisation ont lieu entre les universités du Triangle Azur (Lausanne, Neuchâtel et Genève). En revanche, la palette des cours offerts dans le cadre d'un cursus de formation sera réduite. Des postes professoraux à plein temps seront également remplacés par des postes à temps partiels, voire des chargés de cours ou d'enseignement, ce qui à terme pourrait se répercuter sur la capacité de l'Université à décrocher des fonds de recherche compétitifs, des mandats de service et à assurer la relève.

Le tableau ci-dessous présente le Programme d'économies 2013 / 2015 par faculté et par année.

En milliers de francs	PB2013	PF2014	PF2015	PF2016	PF2017	Total	Objectif
Sciences	962	1'237	1'766	-	-	3'966	3'966
Médecine	1'086	1'168	1'304	-	-	3'558	3'558
Lettres	592	535	222	106	-	1'455	1'447
SES	-	-	1'227	-	-	1'227	1'227
Droit	100	-	375	214	-	689	686
Théologie	-	28	19	-	-	47	47
FPSE	642	17	275	383	57	1'374	1'355
FTI	386	-203	157	-	-	340	355
UNACI	2'288	885	1'378	-	-	4'551	4'551
UniGE	6'055	3'667	6'723	703	57	17'206	17'191

Parallèlement à la définition du Programme d'économies 2013 / 2015, le Rectorat a engagé une procédure budgétaire « traditionnelle » dans laquelle il a invité les facultés à exprimer leurs besoins supplémentaires et à annoncer, dans le cadre des réallocations interfacultaires, les dotations budgétaires temporairement inutilisées. Concernant les besoins supplémentaires, le Rectorat a restreint leur périmètre aux seules demandes liées à une décision antérieure de l'institution ou à des obligations légales et réglementaires. La procédure budgétaire a ainsi permis de réallouer des ressources à hauteur de KCHF 1'454 et de répondre à environ 15 % des demandes budgétaires supplémentaires (KCHF 694).

Quelques événements peuvent être mis en exergue pour expliquer les difficultés budgétaires de l'Université. Il s'agit principalement de la réduction de 1 % de l'indemnité cantonale prévue dans le plan d'austérité du Conseil d'État (KCHF 3'237), de la baisse attendue des produits au titre de l'Accord intercantonal universitaire (KCHF 2'040), du redimensionnement du mécanisme de gel budgétaire (KCHF 2'241) et des effets des mécanismes salariaux et des mesures d'assainissement de la CIA supporté par l'Université seule (KCHF 1'213). La hausse attendue de la subvention fédérale de base (KCHF 1'937), des produits de la section de Médecine dentaire (KCHF 500) et la baisse des coûts liés au PLEND (KCHF 500) compensent en partie seulement les évolutions négatives. La contribution du Programme d'économies (KCHF 6'055) est donc déterminante pour réduire l'impasse budgétaire à un niveau inférieur à celui du budget 2012, KCHF 1'844, mais qui reste encore assez élevé.

Enfin, le projet de budget 2013 est élaboré avec l'hypothèse d'une tranche annuelle de KCHF 2'000 au titre de la Convention d'objectifs 2012 / 2015, selon le projet de loi proposé par le Conseil d'État. Il est indispensable de relever ici que ce montant est bien inférieur aux ambitions initiales de l'Université. À cet égard, il faut rappeler que les engagements contractuels de l'Université vis-à-vis du FNS en lien avec l'accueil de six Pôles de recherche nationaux (PRN) représentent une somme considérable qui, à elle seule, mobilise plus de 85 % du montant de la tranche 2013 de la COB. Cet engagement s'élève à KCHF 1'530 en regard duquel l'apport du FNS s'élève à KCHF 11'200 en 2013. Vu l'importance des projets COB pour renforcer l'attractivité de l'Université en tant qu'institution d'enseignement et de recherche, le Fonds d'innovation et développement sera utilisé comme un crédit-relais. Toutefois, l'Université ne peut s'engager dans des projets s'inscrivant dans la durée sans avoir une visibilité suffisante quant aux intentions du Canton de les soutenir à moyen terme.

3.1 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de l'Université se subdivisent en 3 catégories principales : les revenus des biens, les recettes diverses et les subventions acquises.

Revenus des biens

Alors que les revenus provenant des loyers estudiantins sont stables (KCHF 3'092) et qu'aucun revenu boursier n'est anticipé en 2013, le projet de budget 2013 enregistre une augmentation de revenus des locations de salle (KCHF 500) et des frais de gardiennage (KCHF 84).

En ce qui concerne les revenus des locations de salle, en concertation avec l'État de Genève, l'Université s'engage à reprendre à son compte la gestion des salles des bâtiments universitaires et à pratiquer la grille tarifaire définie par le Département de l'urbanisme majorée de ses frais de gestion. L'augmentation attendue des produits est en lien avec la volonté du Rectorat d'augmenter encore le taux d'occupation des salles des bâtiments universitaires et d'adopter une approche plus stricte dans la distinction entre les événements organisés par des collaborateurs dans le cadre des missions de l'Université et les autres.

Recettes diverses

Fondés sur les projections des comptes 2012 provisoires, trois éléments de recettes ont été budgétés à la hausse par rapport au budget 2012.

Taxes universitaires

Le projet de budget 2013 table sur un produit des taxes universitaires s'élevant à KCHF 13'587, en augmentation de KCHF 916. Partant d'un montant de taxes d'écologie inchangé, cette augmentation résulte d'une croissance prévue de 2.4 % du nombre d'étudiants en 2013 et d'une réduction du nombre d'étudiants exonérés de taxes d'encadrement (environ 800 étudiants). À ceci vient s'ajouter la prise en charge par les étudiants IHEID du coût des prestations fournies (KCHF 184).

Concernant la réduction du nombre d'étudiants exonérés de taxes d'encadrement, elle découle de la modification du cadre légal cantonal. Ce changement induit une prise en charge par le Canton des mesures d'encouragement aux études, par l'intermédiaire des bourses, et, par conséquent, sans aucun effet pour les étudiants.

Il faut rappeler que les étudiants bénéficient directement de cette augmentation de recettes dans la mesure où elle est affectée à l'amélioration du taux d'encadrement, d'une part, et d'autre part, à l'augmentation des moyens attribués à la BGE, ainsi qu'aux bourses et associations estudiantines. Dans ces conditions, toute augmentation attendue des taxes induit une augmentation équivalente des charges de l'Université.

Recettes de la médecine dentaire

Les recettes de la Médecine dentaire ont été portées à KCHF 5'700, soit une hausse de KCHF 500. Cette augmentation résulte des effets liés à la modification de la directive sur la tarification des soins, adoptée dans le courant 2011, visant à accroître le taux de couverture des charges des cliniques dentaires et par le déploiement complet d'un outil de gestion et de suivi des prestations de soins dentaires. Il s'agit en d'autres termes d'un ajustement budgétaire sans aucune nouvelle modification, ni de la valeur du point de base, ni de la politique d'abattement.

Émoluments

En partant des projections des comptes 2012 provisoires, en tablant sur une croissance annuelle de 10 % observées au cours des années précédentes, les recettes provenant d'émoluments ont été augmentées de KCHF 20 par rapport au budget 2012.

Subventions acquises

Subvention fédérale de base et AIU net

L'évaluation de la subvention fédérale de base est fondée sur les comptes 2012 provisoires, sur une hypothèse de stabilité de l'enveloppe fédérale à l'intention des Hautes écoles entre les années 2012 et 2013, ainsi qu'en prenant en considération les effets partiels de la décision du SER relative à l'exclusion des étudiants IHEID dans le nombre d'étudiants de l'Université de Genève. Le projet de budget 2013 table ainsi sur un montant de KCHF 89'425, en augmentation de KCHF 1'937 par rapport au budget 2012.

Pour évaluer la subvention fédérale de base 2012, l'hypothèse est que la part allouée à Genève évolue proportionnellement à la croissance de l'enveloppe fédérale en faveur des Hautes écoles, soit à un rythme de 6.4 %. Pour étendre la projection à l'année 2013, deux hypothèses supplémentaires ont été retenues. La première est que l'enveloppe fédérale pour les Hautes écoles est inchangée par rapport à 2012. La seconde suppose que l'évolution des universités est identique en termes du nombre d'étudiants et en termes de fonds de tiers.

Enfin, l'année 2013 enregistre les premiers effets de la décision du SER de soustraire du nombre des étudiants immatriculés à Genève les étudiants IHEID, en raison du fait que IHEID reçoit une subvention forfaitaire de la Confédération qui est indépendante du nombre d'étudiants qui y sont inscrits, lequel a fortement diminué au cours des dernières années. Dès lors, inclure ces étudiants dans le nombre d'étudiants de l'Université de Genève aurait induit un subventionnement double, une fois calculée sur le nombre de personnes inscrites et l'autre fois de manière forfaitaire. L'application de cette nouvelle méthodologie induit une diminution totale de la subvention fédérale de base de KCHF 1'900. Sachant que le nombre d'étudiants pris en considération pour répartir l'enveloppe fédérale représente la moyenne des étudiants sur deux ans, la subvention fédérale de base 2013 est amputée de KCHF 950.

Pour mémoire, l'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons et elle verse la quote-part due par le canton pour des étudiants genevois inscrits dans les universités cantonales. Le montant net est inscrit dans le budget de l'Université. Les recettes provenant de l'accord intercantonal universitaire (AIU) sont revues à la baisse (KCHF -2'040). Cette estimation est fondée sur le montant de la première tranche de l'AIU 2012 et extrapolée en fonction des données historiques du solde migratoire pour le semestre d'été. La diminution s'explique principalement par une baisse des étudiants « confédérés » du groupe « sciences humaines et sociales » et une augmentation du nombre d'étudiants « genevois » du même groupe facultaire et du groupe « sciences » inscrits dans des universités d'autres cantons. La baisse enregistrée dans le projet de budget 2013 correspond davantage à un ajustement budgétaire et s'inscrit dans la tendance de différentiel de croissance négatif entre les subventions accordées par les autres cantons et celle octroyée par le canton de Genève, mais prélevée sur le budget de l'Université, aux autres cantons.

À relever que le projet de budget 2013 n'inclut pas les effets liés au projet de transfert éventuel de l'Institut des Sciences du mouvement et de la médecine du sport (ISMMS) en cours de discussion entre les universités de Lausanne et de Genève et les autorités politiques cantonales.

ERP et autres subventions acquises

En application de la convention liant le Canton de Vaud et l'Université, l'indexation de la contribution annuelle du Canton de Vaud au financement de l'école romande de pharmacie (ERP) est de KCHF 36.

Indemnité cantonale monétaire

L'indemnité cantonale 2013 se monte à KCHF 324'841. Par rapport à l'indemnité cantonale inscrite dans le budget 2012, la variation s'explique par une réduction de 1 % de la subvention cantonale prévue dans le cadre du programme d'austérité adopté par le Conseil d'État (KCHF 3'237), par l'octroi de la tranche de KCHF 2'000 prévu dans le projet de loi du Conseil d'État pour le développement de l'Université (COB 2012 / 2015), et à hauteur du taux de subventionnement par les effets des mécanismes salariaux (KCHF 1'418) et de l'augmentation de 1 % du taux de cotisations CIA (KCHF 975).

Pour mémoire, le taux de subventionnement est le ratio entre le montant de l'indemnité cantonal monétaire et les charges totales hors subventions non monétaires de l'année N-1.

En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale monétaire sont les suivants :

Indemnité cantonale monétaire <i>en milliers de francs, versus budget 2012</i>	Montant	
Indemnité cantonale 2012	323'685	
Réduction de 1%	-3'237	
COB tranche 2013	2'000	
Mécanismes salariaux, part État	1'418	
Augmentation cotisations CIA en 2013, part État	975	
Indemnité cantonale 2013	324'841	+ 1'156
<i>Croissance en %</i>	+ 0.4%	

Deux subventions non monétaires sont accordées par l'État à l'Université. Il s'agit, d'une part, d'une subvention en lien avec la mise à disposition des bâtiments de l'État, et, d'autre part, d'une subvention en lien avec la gestion des salaires de l'Université effectuée par l'Office du personnel de l'État. À relever que les montants de ces opérations de valorisation n'ont aucun impact sur le résultat net.

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2013 enregistre une augmentation de KCHF 2'107 des produits différés liés aux subventions d'investissement. Ces derniers compensent une augmentation équivalente des amortissements sur les biens d'investissements financés par l'État.

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 559'453, soit en hausse de KCHF 1'332 (+ 0.2 %) par rapport au budget 2012.

En partant du montant des revenus du budget 2012, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2013 :

Revenus 2013 <i>en milliers de francs, versus budget 2012</i>	Montant	
Revenus, Budget 20112	558'121	
Revenu des biens	584	
Taxes universitaires	1'578	
Recettes médecine dentaire	500	
Emoluments	20	
Indemnité cantonale monétaire	1'156	
Subvention fédérale de base	1'937	
AIU net	-2'040	
Autres subventions acquises	36	
Sous-total des revenus monétaires <i>Croissance en %</i>	561'893	+ 3'772 <i>0.7%</i>
Subventions non monétaires	-4'547	
Produits différés liés aux subventions d'investissement	2'107	
Total des revenus <i>Croissance en %</i>	559'453	+ 1'332 <i>0.2%</i>

3.2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de l'Université se subdivisent en 5 catégories. Il s'agit des charges de personnel, des dépenses générales, de la location des bâtiments État et du service bureau pour la gestion des salaires, des amortissements et des subventions accordées.

Charges du personnel

Les charges de personnel s'élèvent à KCHF 419'063 (75 % du budget total), ce qui représente une augmentation de KCHF 4'440 par rapport au budget 2012 (après « non dépenses », programme d'économies et gel budgétaire). Cette augmentation représente une croissance de 1.1 %.

Les charges de personnel sont modifiées par la proposition du Conseil d'État d'octroyer aux collaborateurs-trices de la fonction publique une annuité selon l'échelle des traitements. Sur la base des hypothèses retenues par l'Office du personnel de l'État, le coût des annuités est évalué à KCHF 2'137. Pour mémoire, la progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en début d'année, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée dès le mois d'août.

Le projet de budget 2013 n'intègre aucune indexation des rémunérations, selon les décisions communiquées par le Conseil d'État.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la COB 2012 / 2015, les charges de personnel sont augmentées en raison des dotations supplémentaires en poste (+12 EPT), soit une augmentation de KCHF 1'600. En corollaire de l'augmentation du produit des taxes d'encadrement, les charges de personnel augmentent de KCHF 1'234 avec l'engagement prévu de 14.7 EPT d'assistant.

Ainsi que le prévoit la loi votée le 23 juin 2011 pour rétablir l'équilibre financier de la CIA, le taux de cotisation est relevé de 1 % supplémentaire au premier janvier 2013. Cette mesure est financée à hauteur d'un tiers par l'employé et de deux tiers par l'employeur. Ces mesures d'assainissement génèrent pour le projet de budget 2013 un coût additionnel de KCHF 1'469. En fonction du taux de subventionnement, la part financée par les ressources de l'Université s'élève à KCHF 494.

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les besoins budgétaires acceptés par le Rectorat induisent une augmentation de charges de KCHF 785 en matière de charges du personnel. Ces besoins sont financés entièrement dans le cadre du mécanisme de réallocation interfacultaire.

L'objectif de « non dépenses » reste inchangé à KCHF 7'601, montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

En termes de postes EPT, le projet de budget 2013 table sur une augmentation globale de 1.7 postes qui se décompose de la manière suivante :

- Une hausse de 12 postes ETP liés à la tranche 2013 de la COB.
- Une hausse de 14.7 postes ETP d'assistants financés par la hausse attendue des taxes d'encadrement.

- La création de 4 postes ETP sans apport de financement supplémentaire de l'État.
- La suppression de 29 postes grâce au Programme d'économies 2013 / 2015

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2013 :

Charges du personnel 2013 <i>en milliers de francs, versus budget 2012</i>	Montant	* Postes
Budget 2012 (après non dépenses et coupures)	414'623	2'923.73
Suppression du gel 2012	2'824	
Mécanismes salariaux	2'137	
Augmentation du taux de cotisation CIA	1'469	
COB, tranche 2013	1'600	12.00
Assistants financés par taxes	1'234	14.69
Nouveaux projets 2013 et ajustements	876	4.00
Sous-total, masse salariale <i>avant économies et gel</i>	425'022	2'954.42
<i>Croissance en %</i>	2.5%	1.0%
Autres (plend, formation et divers)	-501	
Programme d'économies 2013-2015	-4'616	-29.00
Gel 2013	-583	
Charges du personnel	419'063	2'925.43
Hausse des charges du personnel	4'440	1.70
<i>Croissance en %</i>	1.1%	0.1%

* Estimation

Dépenses générales (hors location bâtiments État et service bureau salaire)

Par rapport au budget 2012, les dépenses générales diminuent de KCHF 1'007. Cette évolution résulte des coupures prévues dans le Programme d'économies 2013 / 2015 (KCHF 1'438), d'une augmentation consécutive aux arbitrages budgétaires 2013 et 2012 (KCHF 28), ainsi qu'à la mise en œuvre de la COB 2012 / 2015 (KCHF 400).

Les principales coupures induites par le Programme d'économies concernent les contrats de maintenance informatique, le coût des locations de surface reprise par l'État de Genève et les coûts d'acquisition de périodiques et monographies.

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socles » de l'Université, les dépenses générales diminuent de KCHF 28, les économies « temporaires » 2013 étant supérieures aux besoins supplémentaires accordés par le Rectorat. En prenant en considération les effets des arbitrages arrêtés lors de l'élaboration du budget 2012 (KCHF 59), la politique de profilage de l'Université induit une augmentation nette des dépenses générales de KCHF 28, entièrement financée par des réallocations internes à l'Université.

Location bâtiments État et service bureau salaire

Le projet de budget 2013 de l'Université reprend le montant de KCHF 66'950 indiqué par le Conseil d'État au titre de location des bâtiments État. Ce montant se décompose des charges d'amortissement (KCHF 35'550) et des intérêts de la dette (KCHF 18'600) liés aux bâtiments, ainsi que de la valorisation des terrains en fonction du taux moyen de la dette (KCHF 12'800). Le montant est inférieur de KCHF 4'547 au budget 2012.

Le coût du service bureau salaire inscrit au projet de budget 2013 est de KCHF 780, montant identique au budget 2012, conformément à la Convention signée avec l'État de Genève prévoyant aucune adaptation des montants en cours de période quadriennale.

Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils s'élèvent à KCHF 22'166 et sont, eux aussi, sans effet sur le résultat. Calculé en tenant compte de l'amortissement des biens existants, de ceux qui vont être mis en service en 2013 au travers des financements octroyés par l'État, ce montant est supérieur de KCHF 2'107 au budget 2012. Cette augmentation est entièrement liée aux investissements réalisés par l'intermédiaire des crédits de programme.

Les créances irrécouvrables restent inchangées par rapport au budget 2012 et se montent à KCHF 140.

Subventions accordées

Les subventions accordées augmentent globalement de KCHF 160 en lien direct avec la hausse des taxes universitaires. Ainsi, les dotations budgétaires pour les bourses et les subsides aux associations estudiantines augmentent de KCHF 23, en fonction de l'évolution des taxes fixes. Les subsides accordés à la BGE augmentent de KCHF 137, en fonction de la hausse des taxes d'encadrement.

En partant du montant des charges du budget 2012, le tableau ci-après énumère les éléments de variation des charges 2013 :

Charges 2013 <i>en milliers de francs, versus budget 2012</i>	Montant	
Budget 2012	560'143	
Charges du personnel (après coupures et gel 2013)	4'440	
Dépenses générales	-1'007	
Subventions accordées	160	
Non dépenses	-	
Sous-total des charges monétaires <i>Croissance en %</i>	563'737	+ 3'594 <i>0.6%</i>
Location bâtiment État et service bureau salaire	-4'547	
Amortissements	2'107	
Total des charges <i>Croissance en %</i>	561'297	+ 1'154 <i>0.2%</i>

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 561'297, en hausse de KCHF 1'154 par rapport au budget 2012. Hors charges non monétaires, la croissance est de 0.6 % sur un an, ce qui démontre leur maîtrise par l'Université.

3.3 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

Nature et libellé En milliers de francs	C2011	B2012	PB2013	Variation 2013-2012
4 Revenus	548'644	558'121	559'453	1'332
Croissance en %			0.2%	
42 Revenus des biens	3'051	3'092	3'676	584
43 Recettes diverses	25'428	24'841	26'939	2'098
dont Taxes universitaires	11'639	12'009	13'587	1'578
46 Subventions acquises	520'165	530'189	528'839	- 1'350
Indemnité cantonale	320'974	323'685	324'841	1'156
Subvention conditionnelle	1'331			
Subvention non monétaire bâtiment État	70'164	72'277	67'730	-4'547
Subvention fédérale de base	84'940	87'488	89'425	1'937
AIU net	21'300	21'520	19'480	-2'040
Produits différés liés aux investissements	15'863	20'058	22'166	2'107
ERP Vaud, autres	5'594	5'161	5'197	36
3 Charges	542'644	560'143	561'297	1'154
Croissance en %			0.2%	
30 Charges du personnel	405'335	425'048	427'247	2'200
Personnel administratif	122'718	127'332	127'696	364
Corps enseignant	213'825	222'450	223'127	677
Charges sociales	65'342	72'227	73'905	1'678
Autres	3'450	3'038	2'519	-519
31 Dépenses générales	111'110	114'067	108'513	-5'553
Dépenses générales hors charges non monétaires	40'945	41'790	40'783	-1'007
Location bâtiments État DCTI	70'164	71'497	66'950	-4'547
Service bureau salaire		780	780	
33 Amortissements	15'977	20'198	22'306	2'107
Amortissement "ordinaire"	15'863	20'058	22'166	2'107
Créances irrécouvrables	114	140	140	
36 Subventions accordées	10'221	11'255	11'415	160
Non dépenses		-7'601	-7'601	
Gel		-2'824	-583	2'241
Résultat net	6'000	-2'022	-1'844	178

4 PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013

4.1 Crédit de programme

Le projet de loi accordant un crédit de programme 2011-2014 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 75'312. Réparti sur 4 ans, il est destiné à renouveler un très grand nombre d'équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Dans le cadre des mesures d'économies adoptées par le Conseil d'État, les tranches 2013 et 2014 inscrites dans la loi 10721 ont été réduites de 25 %. La tranche 2013 s'élève à KCHF 13'550.

Depuis 2011, l'Université est le bénéficiaire direct des subventions fédérales. En contrepartie, le dispositif juridique du crédit de programme enregistre ses besoins nets, à savoir le montant total de ses besoins de renouvellement diminués de l'estimation des recettes fédérales attendues.

Crédit de programme <i>en milliers de francs</i>	Comptes 2011	Budget 2012	Tranche 2013	Tranche 2014	Total
Besoins de renouvellement	14'766	23'071	14'166	14'564	66'567
Recettes attendues		301	616	234	1'151
Total	14'766	22'770	13'550	14'330	65'416

4.2. Crédit d'ouvrage

Deux lois votées par le Grand Conseil ouvrent des crédits d'investissement en faveur de l'Université :

- La loi 10445 du 18 septembre 2009 (E-Learning) vise à optimiser et à faciliter l'utilisation des technologies dans l'enseignement. Un budget de KCHF 1'626 est prévu pour 2013 et constitue la dernière tranche de la loi 10445.
- La loi 10446 du 11 février 2010 (Adaptation et consolidation du SI) a pour objectif d'améliorer le système d'information de gestion de l'Université, conformément à son plan stratégique. Un budget de KCHF 3'317 est prévu pour 2013 et constitue la dernière tranche de la loi 10446.

La tranche 2013 prévoit les subventions d'investissement suivantes :

Crédit d'ouvrage <i>en milliers de francs</i>	Montant
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI	3'317
Loi 10445 E-Learning	1'626
Total	4'943

5 STATISTIQUES

5.1. CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé En milliers de francs	BUDGET	FONDS DE TIERS		
	État *	FNS **	Autres Fonds **	TOTAL
4 Revenus	559'453	81'464	133'278	214'742
<i>Croissance en %</i>	<i>0.2%</i>			
42 Revenus des biens	3'676		17'107	17'107
43 Recettes diverses	26'939	1'336	33'515	34'851
dont Taxes universitaires	13'587			
46 Subventions acquises	528'839	80'128	82'655	162'783
dont Indemnité cantonale	324'841			
3 Charges	561'297	81'464	131'201	212'665
<i>Croissance en %</i>	<i>0.2%</i>			
30 Charges du personnel	427'247	53'102	74'022	127'124
Personnel administratif	127'696	7'327	27'437	34'764
Corps enseignant	223'127	37'488	34'775	72'263
Charges sociales	73'905	8'287	11'672	19'959
Autres	2'519		138	138
31 Dépenses générales	108'513	24'364	28'892	53'256
Dépenses générales hors charges non monétaires	40'783	24'364	28'892	53'256
Location bâtiments État DCTI	66'950			
Service bureau salaire	780			
32 Charges financières	0		16'173	16'173
33 Amortissements	22'306	3'774	5'695	9'468
Amortissement "ordinaire"	22'166	3'774	5'619	9'393
Créances irrécouvrables	140		75	75
36 Subventions accordées	11'415	224	6'420	6'644
Non dépenses	-7'601			
Gel	-583			
Résultat net	-1'844	0	2'076	2'076

* Projet de Budget 2013

** Comptes 2011

5.2 APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

Faculté des Sciences

Etudiants	Types (11/12)	Inscrits (11/12)	Diplômés (2011)	
Formation de base	28	1'378	345	
Formation avancée	21	694	126	
Total	49	2'072	471	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2011)	FN (2011)	FP (2011)	Total
Corps professoral	117	8	1	126
Collaborateurs de l'enseignement	347	176	117	640
Sous-total corps enseignants	465	183	118	766
PAT	291	31	64	386
Total personnel	755	214	183	1'152
Taux d'encadrement (DIP)*	22 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2011)	CHF	111'878'049		
Fonds FNRS (Comptes 2011)	CHF	37'787'497		
Autres Fonds (Comptes 2011)	CHF	30'747'340		

* Taux d'encadr. = Etudiants/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.) DIP

Faculté de Médecine

Etudiants	Types (11/12)	Inscrits (11/12)	Diplômés (2011)	
Formation de base	8	1'374	279	
Formation avancée	27	352	68	
Total	35	1'726	347	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2011)	FN (2011)	FP (2011)	Total
Corps professoral	93	9	1	103
Collaborateurs de l'enseignement	227	128	154	508
Sous-total corps enseignants	319	136	155	611
PAT	311	34	101	447
Total personnel	631	170	256	1'058
Taux d'encadrement (DIP)*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2011)	CHF	93'806'894		
Fonds FNRS (Comptes 2011)	CHF	27'094'093		
Autres Fonds (Comptes 2011)	CHF	41'412'845		

* Taux d'encadr. = Etudiants/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.) DIP

Faculté des Lettres

Etudiants	Types (11/12)	Inscrits (11/12)	Diplômés (2011)	
Formation de base	67	1'485	307	
Formation avancée	2	324	33	
Total	69	1'809	340	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2011)	FN (2011)	FP (2011)	Total
Corps professoral	62	4	1	67
Collaborateurs de l'enseignement	156	36	14	206
Sous-total corps enseignants	218	40	15	273
PAT	26	2	2	30
Total personnel	244	42	17	303
Taux d'encadrement (DIP)*	34 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2011)	CHF	39'436'655		
Fonds FNRS (Comptes 2011)	CHF	5'459'263		
Autres Fonds (Comptes 2011)	CHF	2'159'918		

* Taux d'encadr. = Etudiants/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.) DIP

Faculté des Sciences Économiques et Sociales

Etudiants	Types (11/12)	Inscrits (11/12)	Diplômés (2011)	
Formation de base	25	3'052	768	
Formation avancée	18	709	165	
Total	43	3'761	933	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2011)	FN (2011)	FP (2011)	Total
Corps professoral	70	0	3	73
Collaborateurs de l'enseignement	117	32	37	186
Sous-total corps enseignants	186	32	40	259
PAT	30	0	30	60
Total personnel	216	32	70	319
Taux d'encadrement (DIP)*	49 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2011)	CHF	32'699'639		
Fonds FNRS (Comptes 2011)	CHF	2'691'045		
Autres Fonds (Comptes 2011)	CHF	10'563'427		

* Taux d'encadr. = Etudiants/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.) DIP

Faculté de Droit

Etudiants	Types (11/12)	Inscrits (11/12)	Diplômés (2011)	
Formation de base	12	1'449	388	
Formation avancée	6	333	115	
Total	18	1'782	503	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2011)	FN (2011)	FP (2011)	Total
Corps professoral	34	1	0	36
Collaborateurs de l'enseignement	71	5	11	87
Sous-total corps enseignants	105	6	11	122
PAT	21	0	3	24
Total personnel	126	6	14	147
Taux d'encadrement (DIP)*	50 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2011)	CHF	17'426'252		
Fonds FNRS (Comptes 2011)	CHF	560'241		
Autres Fonds (Comptes 2011)	CHF	2'665'970		

* Taux d'encadr. = Etudiants/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.) DIP

Faculté de Psychologie & Science de l'éducation

Etudiants	Types (11/12)	Inscrits (11/12)	Diplômés (2011)	
Formation de base	12	1'634	512	
Formation avancée	16	309	78	
Total	28	1'943	590	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2011)	FN (2011)	FP (2011)	Total
Corps professoral	46	2	0	48
Collaborateurs de l'enseignement	167	35	13	216
Sous-total corps enseignants	214	37	13	264
PAT	34	1	3	39
Total personnel	248	38	16	303
Taux d'encadrement (DIP)*	44 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2011)	CHF	36'316'916		
Fonds FNRS (Comptes 2011)	CHF	3'286'674		
Autres Fonds (Comptes 2011)	CHF	2'090'031		

* Taux d'encadr. = Etudiants/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.) DIP

Faculté de Traduction et Interprétation

Etudiants	Types (11/12)	Inscrits (11/12)	Diplômés (2011)	
Formation de base	6	569	137	
Formation avancée	5	49	7	
Total	11	618	144	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2011)	FN (2011)	FP (2011)	Total
Corps professoral	15	0	0	15
Collaborateurs de l'enseignement	40	1	1	41
Sous-total corps enseignants	55	1	1	56
PAT	8	0	1	8
Total personnel	63	1	1	64
Taux d'encadrement (DIP)*	41 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2011)	CHF	9'341'853		
Fonds FNRS (Comptes 2011)	CHF	142'128		
Autres Fonds (Comptes 2011)	CHF	326'451		

* Taux d'encadr. = Etudiants/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.) DIP

Faculté autonome de Théologie protestante

Etudiants	Types (11/12)	Inscrits (11/12)	Diplômés (2011)	
Formation de base	3	105	29	
Formation avancée	5	47	4	
Total	8	152	33	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2011)	FN (2011)	FP (2011)	Total
Corps professoral	0	0	8	8
Collabotateurs de l'enseignement	10	0	1	11
Sous-total corps enseignants	10	0	9	19
PAT	2	0	0	2
Total personnel	12	0	9	21
Taux d'encadrement (DIP)*	24 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2011)	CHF	2'833'805		
Fonds FNRS (Comptes 2011)	CHF	75'667		
Autres Fonds (Comptes 2011)	CHF	1'860'542		

* Taux d'encadr. = Etudiants/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.) DIP

IMPRESSUM

Editeur : Rectorat de l'Université de Genève

Réalisation : UniPrint Center

Impression : 60 exemplaires

Photographie de couverture : M. Jacques Erard (2009)

© Université de Genève, septembre 2012

